



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge



Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant le

2 8 FFV, 2019

Le greffier

N° d'entreprise :

724.808.177.

Dénomination

(en entier): Enneagram Prison Project

(en abrégé) : **EPP**Forme juridique : **asbi**

Siège: Montevina Road 19500 CA 95033 Los Gatos

Objet de l'acte : Ouverture d'un Centre d'Opération en Belgique

ARTICLE 1

Le nom de cette association est Enneagram Prison Projet.

ARTICLE (I

Cette association est une association d'utilité publique à but non lucratif et n'est pas organisée pour le profit privé d'une personne. Elle est organisée en vertu de la Loi sur les associations d'intérêt public à but non lucratif à des fins caritatives.

ARTICLE III

Cette association est organisée et exploitée exclusivement à des fins caritatives au sens de l'Article 50l(c)(3) de l'Internal Revenue Code. Nonobstant toute autre disposition des présents statuts, l'Association n'exercera aucune autre activité qui ne peut à ce jour être exercée

(1) par une association exonérée de l'impôt fédéral sur le revenu en vertu de l'Article 50l(c)(3) de l'Internal Revenue Code ou (2) par une association dont les cotisations sont déductibles en vertu de l'article 170(c)(2) de l'Internal Revenue Code.

ARTICLE IV

Les biens de cette association sont irrévocablement affectés à des fins de bienfaisance, et aucune partie du revenu net ou de l'actif net de cet organisme ne peut être affectée au bénéfice d'un administrateur, d'un dirigeant ou d'un membre de cette association, ni à celui d'une personne physique.

ARTICLE V

Lors de la liquidation ou de la dissolution de cette association, et après avoir payé ou réglé de façon adéquate les dettes et responsabilités de l'association, les actifs restants seront distribués à un fonds à but non lucratif, à une fondation ou à une association qui est organisée ou exploitée exclusivement à des fins caritatives et qui a établi son statut d'exonération fiscale en vertu de l'article 50l(c)(3) de l'Internal Revenue Code.

ARTICLE VI

Aucune partie substantielle des activités de cette association ne doit consister à faire de la propagande ou à tenter d'influencer la législation; cette association ne pourra pas non plus participer ou intervenir (y compris par le biais de publication ou distribution de déclarations) dans une campagne politique au nom d'un candidat à une charge publique.

ARTICLE VII

Le nom et l'adresse dans l'État de Californie du mandataire aux fins de signification est :

Susan Olesek 19500 Montevina Road, Los Gatos, CA 95033

ARTICLE VIII

Nonobstant toute autre disposition des présents statuts constitutifs, l'Association sera soumise aux limitations et restrictions suivantes:

- a.L'Association distribuera son revenu pour chaque année d'imposition au bon moment et de façon à ne pas être assujettie à la taxe sur les revenus non distribués prévue par l'article 4942 de l'Internal Revenue Code.
- b.L'Association ne s'engagera dans aucun acte de transaction intéressée tel que défini à l'article 4941(d) de l'Internal Revenue Code.
 - c. L'Association ne doit conserver aucun avoir commercial excédentaire

tel que défini dans l'article 4943(c) de l'Internal Revenue Code.

- d. L'Association n'effectuera aucun placement pour pourrait l'assujettir à l'impôt en vertu de l'article 4944 de l'Internal Revenue Code.
- e. L'Association n'effectuera aucune dépense imposable au sens de l'article 4945(d) de l'Internal Revenue Code.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/03/2019 - Annexes du Moniteur belge



Volet B - Suite

ARTICLE IX

L'Association n'a pas de membres.

Date: 11 avril 2012

ARTICLE X. OBJET

Les principaux objets de l'association sont les suivants :

A. L'objectif ultime du projet Enneagram Prison Project est de réduire la récidive des détenus.

B. Le projet Enneagram Prison Project est dédié à l'éducation à la conscience de soi des détenus par l'enseignement de l'Ennéagramme.

ARTICLE XI. Centre d'Opération en Belgique

Le siège social de l'association est situé dans l'État de Californie, comté de Santa Clara, ville de Los Gatos. Le conseil d'administration peut changer le bureau principal d'un endroit à un autre.

Tout changement de lieu doit être noté par le secrétaire.

Le siège du Centre d'Opération en Belgique de l'association est situé à 5561 Celles, Grande Trussogne 7.

ARTICLE XII

Par décision de son Conseil d'Adminitration, l'Association a nommé Mr Hervé de Bellefroid en tant que délégué aux opérations et représentant légal du Centre Opérationnel en Belgique.

HERVE DE BELLEFROID ADMINISTRATEUR

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nomet qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature